

Tramway T9

Paris – Orly ville

Lettre d'information
#05 - Juin 2014

2 juin - 5 juillet 2014

Enquête publique

L'enquête publique pour le T9, c'est maintenant !

Le 2 juin prochain, le tramway T9 Paris – Orly ville sera présenté en enquête d'utilité publique. Depuis 2011, l'État, la Région Île-de-France, le Département du Val-de-Marne et le STIF ont uni leurs efforts pour rendre possible la création de cette ligne entre la porte de Choisy (Paris 13^e) et le centre-ville d'Orly. À l'horizon 2020, toutes les quatre minutes aux heures de pointe, un tramway aura pris le relais du bus 183 sur ce trajet.

L'enquête publique est une phase de consultation du public : pendant cinq semaines, vous pourrez vous informer et donner votre avis sur ce projet capital pour le territoire.

Nous comptons sur votre participation !

Les partenaires du projet



ZOOM
Une occasion de
contribuer au projet



A SAVOIR
Le tramway, un mode
avantageux



ZOOM
La Seine pour évacuer
les déblais





Perspective du tramway devant le ministère des Finances à Ivry.

Image de synthèse - Intention d'aménagement après projet

Zoom

L'enquête publique : une occasion de contribuer au projet

L'enquête publique sur le projet de tramway T9 Paris – Orly ville se tiendra du 2 juin au 5 juillet 2014. Elle portera sur l'ensemble du tracé.

Pourquoi participer à l'enquête publique ?

Cette nouvelle phase d'information et d'échange constitue une étape essentielle : c'est l'occasion pour chacun de découvrir le projet et l'ensemble de ses impacts, d'en apprendre d'avantage et de s'exprimer sur celui-ci. Après la concertation organisée en octobre et novembre 2012, l'enquête publique est la deuxième occasion de donner son avis sur ce projet.

Habitant ? Riverain ? Engagé dans une association ? Élu ? Dirigeant d'entreprise ? Pendant toute la durée de l'enquête publique, il vous sera possible de vous exprimer sur le projet et son insertion dans l'environnement urbain ainsi que de comprendre les mesures qui seront prises pour en limiter les impacts.

Comment participer à l'enquête publique ?

L'enquête publique se déroulera sous l'égide d'une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif pour s'assurer de son bon déroulement et recueillir vos avis et vos observations.

Les études menées tout au long de l'année 2013 ont permis d'arriver à un projet et un tracé précis présentés dans le dossier d'enquête publique. Ce document sera

disponible dans les mairies des villes traversées ou sur le site internet du projet (www.tramway-t9.fr). Il vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des caractéristiques du projet. Des permanences seront également organisées pour recueillir vos questions et vos avis. Découvrez toutes les informations (dates, horaires, lieux) sur les modalités d'information et d'expression, validées par la commission d'enquête, en dernière page de cette lettre.

À quoi sert l'enquête publique ?

L'objectif de l'enquête publique est d'étudier l'utilité publique du projet à travers une

analyse de ses impacts. Vos contributions seront recueillies afin d'alimenter les réflexions du maître d'ouvrage, le STIF. Ainsi, à l'issue de l'enquête publique et à partir de vos observations, la commission d'enquête établira un rapport sur le déroulement de cette phase d'échanges et formulera un avis. Il pourra également compléter ce dernier par des recommandations et/ou réserves sur le projet. C'est sur cette base que le Conseil du STIF votera la Déclaration de projet qui précise ses engagements et confirme l'intérêt général du projet. Dès lors, le préfet coordinateur du Val-de-Marne se prononcera par arrêté sur l'utilité publique du tramway T9. ●

ZOOM SUR LES ACTEURS DU PROJET

Le projet de tramway T9 Paris – Orly ville est piloté par le STIF, l'Autorité organisatrice des transports en Île-de-France. Il est financé par l'État, la Région Île-de-France, le Département du Val-de-Marne, la Ville de Paris et le STIF. Les communes d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine, de Thiais, de Choisy-le-Roi et d'Orly sont directement associées aux études durant toutes les phases du projet.

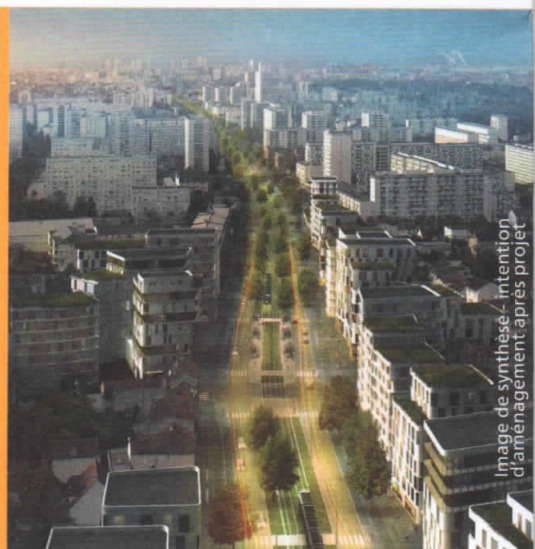


Image de synthèse - Intention d'aménagement après projet

Que trouve-t-on dans le dossier d'enquête ?

Le dossier d'enquête constitue le document support de l'enquête publique. Il permet au public de prendre connaissance de l'ensemble du projet et des études réalisées afin d'exprimer son avis.

Le dossier d'enquête publique du tramway T9 Paris – Orly ville est consultable dans les six mairies concernées par le projet pendant leurs horaires d'ouverture et sur www.tramway-t9.fr. Conformément à la législation en vigueur, il comporte, entre autres, les pièces suivantes :

● La notice explicative

Ce document décrit le futur tramway T9 Paris – Orly ville, projet présenté à l'enquête en vue de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique. Il comprend une **présentation détaillée** du projet (objectifs, tracé, insertion, offre de transport, stations, intermodalité, maintenance et calendrier) et de **son processus d'élaboration** ayant abouti aux choix qui ont été faits.

● L'étude d'impact

L'étude d'impact est une étude technique qui vise à déterminer en fonction des éléments d'appréciation disponibles, **les conséquences du projet sur son environnement** pour tenter d'éviter, de **réduire** et (le cas échéant) de **compenser** les impacts négatifs. Elle porte notamment sur la faune et la flore, l'air, le bruit, le trafic, le stationnement... Un résumé

non-technique permet une lecture facilitée de l'étude d'impact.

● L'avis de l'autorité environnementale

Les législations européennes et nationales prévoient que les **évaluations d'impacts environnementaux** des grandes opérations sont soumises à l'**avis, rendu public**, d'une « **autorité compétente en matière d'environnement** ». L'avis de l'Autorité environnementale, service du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, est intégré dans le dossier d'enquête du projet.

● L'évaluation socio-économique

Les **avantages attendus** de la mise en œuvre du tramway et l'**ambition**

économique associée au projet sont mis en regard des coûts de réalisation et de fonctionnement de ce dernier. On trouve notamment dans cette pièce les **prévisions de trafic** du futur tramway et l'**évaluation des gains de temps** pour les usagers. Les effets sur l'économie et la région y sont également décrits et mesurés.

● Les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Pour chaque commune concernée sont expliqués les **besoins de modification** des documents d'urbanisme existants (PLU) pour permettre la réalisation de la ligne de tramway. Les **plans locaux d'urbanisme** (PLU) des six villes traversées sont concernés. ●

Perspective du tramway devant le marché Barbusse à Ivry-sur-Seine.



Image de synthèse : intention d'aménagement après projet.

Quels seront les impacts du projet à long terme ?

Sur l'ensemble de la ligne, le trafic est estimé à 70 000 voyages par jour, soit 20,5 millions de voyageurs à l'année. De nombreuses études ont été menées depuis la concertation afin d'évaluer les impacts du projet. Celui-ci compte de nombreux impacts positifs sur la vie urbaine.

Le cadre de vie

Les études montrent que le T9 apportera globalement une diminution des nuisances sonores et des polluants. Sur certains lieux ponctuels, le niveau sonore devrait légèrement augmenter et, bien entendu, les immeubles concernés seront protégés dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour permettre la bonne réalisation du projet dans un environnement requalifié, quelques acquisitions foncières seront nécessaires. Une enquête parcellaire sur la base d'études plus approfondies est

envisagée pour 2015 pour préciser ces acquisitions mais d'ores et déjà, les plans prévus d'insertions sont visibles dans le dossier d'enquête publique. Le STIF cherche à limiter les acquisitions foncières et le cas échéant privilégie une démarche à l'amiable.

Les déplacements

En améliorant les conditions de transport, le tramway apporte des temps de parcours plus fiables et réguliers pour les usagers. Il propose une réelle alternative à l'usage de la voiture personnelle et permettra de réduire le trafic routier sur l'ensemble de la zone. Ponctuellement, l'offre de

stationnement sera réduite pour permettre l'insertion du tramway.

L'environnement

Grâce au T9, l'usage de la voiture deviendra moins nécessaire, ce qui induira une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'insertion du tramway nécessitera l'abatage de certains arbres le long des voies, mais le projet prévoit également la plantation de nombreux nouveaux arbres. Par ailleurs, la verdure perméable de la plateforme du tramway permettra de développer l'écosystème urbain. ●